

22 MARS 2024

CHARENTE-MARITIME

**DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME**

**COMMUNE DE SAINT MANDÉ SUR BRÉDOIRE**

Enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque flottante sur retenue d'eau, d'un poste de livraison, une clôture et un portail par la société SPV DEV'ENR 15



**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE  
ENQUÊTEUR**

Christine Yon - Commissaire enquêteur

**DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME**  
**COMMUNE DE SAINT MANDÉ SUR BRÉDOIRE**

Enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque flottante sur retenue d'eau, d'un poste de livraison, une clôture et un portail par la société SPV DEV'ENR 15



**RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

## SOMMAIRE

### 1. OBJET DE L'ENQUÊTE

#### 1-1 PRÉAMBULE

#### 1-2 CADRE JURIDIQUE DU PROJET

### 2. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

#### 2-1 MISE EN PLACE DE LA PROCÉDURE D'ENQUÊTE

#### 2-2 PUBLICITÉ ET AFFICHAGE

#### 2-3 DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

### 3. PRÉSENTATION DU PROJET SOUMIS A L'ENQUÊTE

#### 3-1 COMPOSITION DU DOSSIER SOUMIS A L'ENQUÊTE

#### 3-2 PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET

### 4. OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS RECUEILLIES AU COURS DE L'ENQUÊTE

#### 4-1 CLIMAT DE L'ENQUÊTE ET DÉNOMBREMENT

#### 4-2 ANALYSE DES OBSERVATIONS

### 5. CLÔTURE DU RAPPORT

### 6. PIÈCES ANNEXES

Procès verbal de synthèse des observations

Note en réponse du maître d'ouvrage

Constat d'huissier relatif à l'affichage

Publicités

Certificat d'affichage

## **1. OBJET DE L'ENQUÊTE**

### **1 - 1 PRÉAMBULE**

La présente enquête publique a eu pour objet d'informer le public et de recueillir ses observations concernant le projet de construction d'une centrale photovoltaïque flottante sur retenue d'eau, d'un poste de livraison, une clôture et un portail par la société SPV DEV'ENR 15 à Saint Mandé sur Brédoire.

A l'issue de l'enquête publique le préfet de la Charente maritime statuera par arrêté sur la demande de permis construire.

### **1 - 2 CADRE JURIDIQUE DU PROJET**

Le contexte réglementaire est détaillé pages 15 à 18 dans l'étude d'impact du dossier d'enquête. Les principaux textes concernant le projet sont les suivants :

- Code de l'Environnement et notamment les articles L122-2 (Évaluation environnementale), R123-1 (Enquête publique) et R414-19 (Évaluation des incidences Natura 2000 ;
- Code de l'Urbanisme et notamment les articles R421-1 et 421-9 (permis de construire ;
- Code général des collectivités territoriales ;
- Code rural ;
- Avis de l'autorité environnementale n°2023APNA137 du 6 septembre 2023 ;
- Décision n E 23000164/86 du tribunal administratif de Poitiers en date du 21 novembre 2023 ;
- Arrêté préfectoral du 12 décembre 2023.

## **2. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

### **2-1 MISE EN PLACE DE LA PROCÉDURE D'ENQUÊTE**

Par lettre adressée au Tribunal Administratif de POITIERS enregistrée le 16 novembre 2023, monsieur le préfet de la Charente Maritime a demandé la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une Enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque flottante sur retenue d'eau, d'un poste de livraison, une clôture et un portail par la société SPV DEV'ENR 15.

Par ordonnance n° E23000164/86 en date du 21 novembre 2023, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de POITIERS m'a désignée pour conduire l'enquête publique précitée.

Après avoir pris connaissance du dossier et vérifié qu'il contenait les pièces prévues par la réglementation en vigueur, j'ai proposé à l'autorité organisatrice les dates

d'ouverture et de clôture de l'enquête, ainsi que les dates et heures de mes permanences à la mairie de Saint-Mandé-sur-Brédoire.

J'ai appelé M. Nicolas Dourthe représentant la société DEV'ENR15, développeur du projet. Notre entretien m'a permis d'avoir une compréhension plus concrète du projet. M. Dourthe m'a dit qu'il souhaitait différer l'enquête en raison d'études non terminées et qu'il en informerait la préfecture.

Par arrêté en date du 12 décembre 2023, monsieur le Préfet de la Charente Maritime a fixé les modalités du déroulement de l'enquête publique.

Le 8 janvier 2024, j'ai participé en visioconférence à la réunion programmée sur place en mairie de Saint-Mandé-sur Brédoire, mon état grippal ne me permettant pas le déplacement sur les lieux. Assistaient à cette réunion Madame Lise Keryjaouen et Monsieur Dourthe de la société Dev'Enr 15, messieurs Buret et Muret, propriétaires concernés et une secrétaire de la mairie. Nous avons pu faire le point sur le projet et l'enquête.

Le lundi 22 janvier, avant le début de l'enquête, j'ai signé et paraphé les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles. J'ai visité le site ce jour même, après ma permanence, avec monsieur Dourthe.

Au terme de la procédure prescrite, j'ai disposé d'un délai de trente jours pour rédiger mon rapport, ainsi que mes conclusion et avis motivé dans un document distinct, et transmettre l'ensemble accompagné du registre d'enquête et des pièces annexées à monsieur le Préfet de la Charente Maritime, avec copie dématérialisée à monsieur le Président du Tribunal Administratif de POITIERS.

## **2-2 PUBLICITÉ ET AFFICHAGE**

A l'issue de ma mission, j'atteste que la publication dans deux journaux régionaux ou locaux à diffusion départementale sous la rubrique « annonces légales » quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, soit avant le lundi 8 janvier 2024 et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci a bien été réalisée :

- SUD OUEST Charente Maritime les mardi 2 et 23 janvier 2024
- L' AGRICULTEUR CHARENTAIS les vendredi 5 et 26 janvier 2024

Les copies des pages de journaux précités sont jointes en pièce annexe au rapport.

Conformément aux dispositions mentionnées dans l'article 5 de l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2023, l'avis d'enquête publique a été affiché par les soins du maire de Saint-Mandé-sur-Brédoire. Le certificat d'affichage est annexé au rapport.

Sur le site même du projet, a été affiché l'avis d'enquête publique (inscriptions en lettres noires sur fond jaune, titre « AVIS D'ENQUÊTE » en lettres noires d'une hauteur de 2 centimètres).

L'affichage a été contrôlé par huissier diligenté par le porteur de projet. Le constat est joint en pièce annexe.

## **2-3 DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

L'enquête a débuté conformément aux dispositions réglementaires le lundi 22 janvier 2024 et s'est déroulée pendant trente-deux jours consécutifs, soit jusqu'au jeudi 22 février 2019 inclus.

Le dossier, ainsi que le registre d'enquête ont été déposés et remis à la disposition du public en mairie de Saint-Mandé-sur-Brédoire pendant la durée de l'enquête afin que chacun puisse prendre connaissance du projet et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Les horaires d'ouverture au public de la mairie de Saint-Mandé-sur-Brédoire sont : le lundi de 9h00 à 12h00, le mardi et le jeudi 14 h00 à 17 h00.

Les observations pouvaient aussi être adressées par écrit à l'attention de Madame le commissaire enquêteur, à la mairie de Saint-Mandé-sur-Brédoire.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier pouvaient être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique « publications/consultations du public ») et les observations pouvaient être adressées par messagerie à l'adresse : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr).

Un accès gratuit au dossier a été disponible sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pouvait être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00 .

Des informations sur le projet pouvaient être obtenues auprès du responsable du projet la société SPV DEV'ENR 15, tel 07 56 38 67 98

Je me suis tenue à la disposition du public en mairie aux jours et heures suivants :

**Le lundi 22 janvier 2024 de 9h00 à 12h00**

**Le mardi 13 février 2024 de 14h00 à 17h00**

**Le jeudi 22 février 2024 de 14h00 à 17h00**

Le jeudi 22 février 2024 à 17 heures 05, j'ai clos et signé le registre d'enquête et j'ai emporté le dossiers et documents annexés. J'ai consulté les services de la préfecture dès le lendemain matin pour savoir si des mails étaient parvenus le jeudi 22 février.

Le mardi 27 février, j'ai communiqué le procès verbal de synthèse des observations au représentant du maître d'ouvrage. Celui-ci m'a communiqué sa réponse le 8 mars 2024.

Au terme de la procédure prescrite, j'ai disposé d'un délai de trente jours pour rédiger mon rapport, ainsi que mes conclusions et avis motivés dans un document distinct, et transmettre l'ensemble accompagné du registre d'enquête et des pièces annexées à monsieur le préfet de la Charente-Maritime.

### **3. PRÉSENTATION DU PROJET SOUMIS A L'ENQUÊTE**

#### **3-1 COMPOSITION DU DOSSIER SOUMIS A L'ENQUÊTE**

- L'arrêté de monsieur le Préfet de la Charente Maritime en date du 12 décembre 2023 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique ;
- Le dossier de demande de permis de construire comprenant :
  - la localisation du projet (nationale, départementale, situation au 1/20 000, vue aérienne 1/5000, vue cadastrale 1/2000
  - 1 plan de masse au 1/1000
  - Le plan au 1/1000 de localisation des coupes, les coupes terrain et construction
  - Une notice de 6 pages décrivant le terrain et présentant le projet
  - Les vues de face et de profil des panneaux 1/100, schémas clôture et portail 1/50, localisation clôture et portail 1/2000,
  - Les élévations et vue en plan local PDL au 1/60
  - Des documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement :
    - Un plan de localisation des 3 points de vue 1/5000, 3 photos et photomontages avec le projet
    - 2 photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche
    - 2 photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain
  - L'Étude d'Impact Environnemental
- L'avis n°2023APNA137 de la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Nouvelle Aquitaine ;
- Les réponses à l'avis de la MRAE sur le projet du parc photovoltaïque flottant de Saint-Mandé-sur-Brédoire ;
- Les courriers des avis de la DIR Infra 17, d'Enedis, du service EBDD de la DDTM, du SDIS, de la DRAC et la délibération du conseil municipal de Saint-Mandé-sur-Brédoire ;
- L'imprimé CERFA de demande de permis de construire ;
- Le résumé non technique de l'étude d'impact environnemental (34 pages avec 4 pages par feuilles);
- une clé USB contenant les éléments cités ci-dessus, sauf l'arrêté et la réponse l'avis de la MRAe qui ont été joints au dossier juste avant le début de l'enquête ;
- Le registre d'enquête.

## Analyse

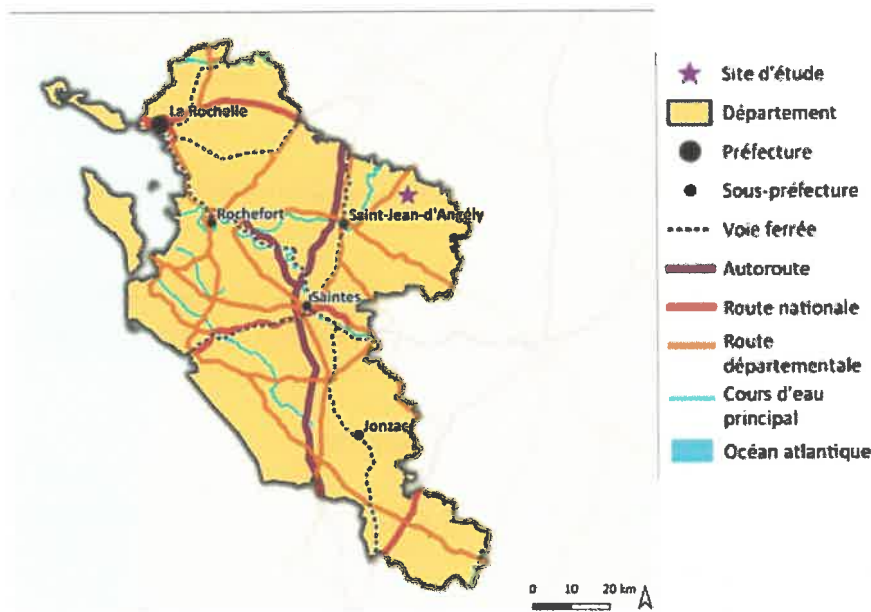
Le résumé non technique présente globalement l'essentiel du projet ainsi que les impacts susceptibles d'affecter les divers milieux. Il définit les mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement et de suivi prévues. Il indique les compatibilités du projet avec les documents d'urbanisme et l'articulation avec les plans et programmes. Il indique l'absence d'effet cumulé. Il présente les scénarios d'évolution du site et l'évaluation des incidences Natura 2000.

Il comporte plusieurs coquilles dont certaines sont d'ailleurs signalées dans l'avis de la MRAe. Les informations concernées par ces erreurs sont souvent disponibles dans l'étude d'impact. Celle-ci est claire et bien présentée. Le document de réponses à l'avis de la MRAe comportant quelques coquilles a été réédité par DEV'ENR.

### 3-2 PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET

La société Dev'EnR, producteur indépendant d'énergie renouvelable, demande un permis de construire pour une centrale photovoltaïque flottante sur retenue d'eau, un poste de livraison, une clôture et un portail, sur le territoire de la commune de SAINT MANDÉ SUR BREDOIRE.

Cette commune de la communauté de communes Vals de Saintonge est située près de Saint-Jean-d'Angély, au Nord-Est du département de la Charente Maritime, dans la région Nouvelle Aquitaine.



La société française Dev'EnR créée en 2019, pilote l'étude, la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de ses projets d'énergies renouvelables avec une équipe à taille humaine.

Elle exploite actuellement plusieurs installations photovoltaïques qui totalisent 2 Mwc, avec une prévision de 5Mwc d'ici juin 2024.

Ses projets en cours totalisent une puissance de 13 Mwc de Photovoltaïque.



Ce projet s'inscrit dans la politique nationale de lutte contre le changement climatique et de réduction des gaz à effet de serre, et contribue aux objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

### 3-2-1 Choix du site

Le choix du site a été effectué en prenant en compte l'ensoleillement dans le secteur, la topographie des lieux qui permet une orientation optimale des panneaux, le soutien de la commune, le fait que le développement sur la retenue d'eau ne gêne pas l'usage, mais au contraire valorise cette retenue et enfin les possibilités de raccordement au réseau public de distribution.

Deux variantes ont été étudiées. La variante n°1 adapte le projet aux enjeux environnementaux en créant un nouvel accès à la retenue pour éviter d'aménager l'ancien accès situé sur une zone plus sensible. La variante n°2 va plus loin, et en diminuant le nombre de modules permet de dégager plus de zone libre pour l'abreuvement de la faune. **La variante 2** a été retenue. Elle correspond à un compromis optimisé entre la viabilité technico-économique du projet et le respect des différents enjeux.



### 3-2-2 Présentation technique du projet

La conception du projet a été faite sur la base d'un panneau type permettant d'obtenir une puissance d'environ 1,97 Mwc pour l'ensemble du parc photovoltaïque. Le choix d'un modèle précis de panneaux n'a pas encore été fait étant donnée l'évolution constante des technologies. Le modèle sera choisi avant la construction.

**Caractéristiques principales du parc :**

Puissance globale installée : 1,97 MWc

Production théorique annuelle : 2254 MWh

(consommation d'environ 901 foyers, diminution de l'émission de CO<sub>2</sub> de 1073 tonnes par an)

Durée estimée du chantier d'installation : 4 à 6 mois

Durée d'exploitation envisagée : 30 ans

**Caractéristiques des panneaux :**

Type monocristallin

Nombre 2940

Dimension : 1,303m x 2,384m

Orientation sud inclinaison 8° à 20°

Hauteur au point haut (au dessus du niveau d'eau) 1,5m

Surface cumulée des panneaux : 9132 m<sup>2</sup> sur une surface globale clôturée de 3,67 ha

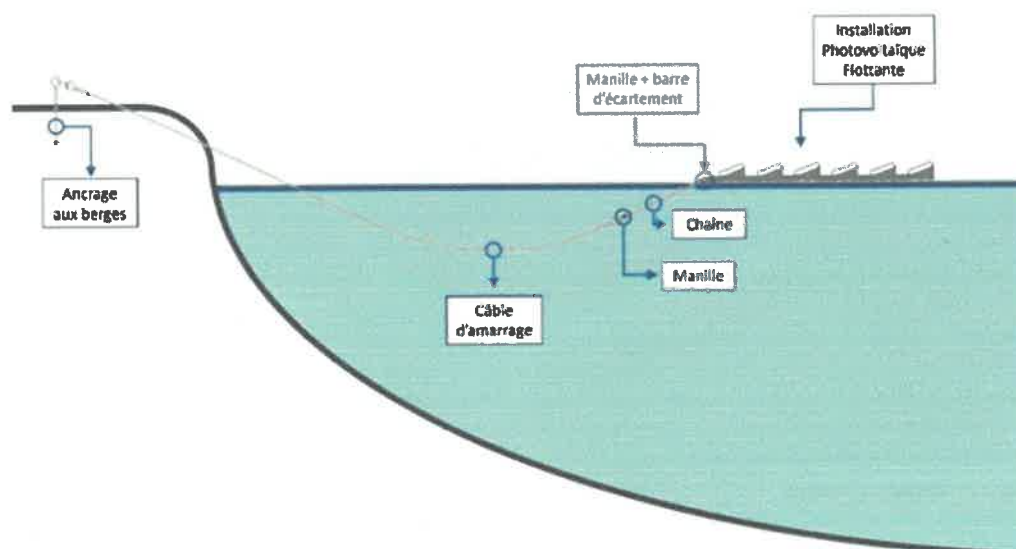
**Équipements annexes :**

Flotteurs : 3900 avec ancrage sur berge

Poste combiné (transformation et livraison) d'une hauteur totale de 3,5 m et surface au sol 30,7 m<sup>2</sup> avec local de maintenance intégré

Clôture grillagée de 2 m de hauteur : déjà existante, 744 m de long, à réparer ponctuellement, larges mailles pour la petite faune

Raccordement envisagé : câble HTA souterrain le plus proche ou poste HTA/BT à Saint-Mandé-sur-Brédoire à 500 m ou au poste source « Aulnay-HTB1/ HTA à 5 km



*Schéma de principe d'une centrale photovoltaïque flottante*

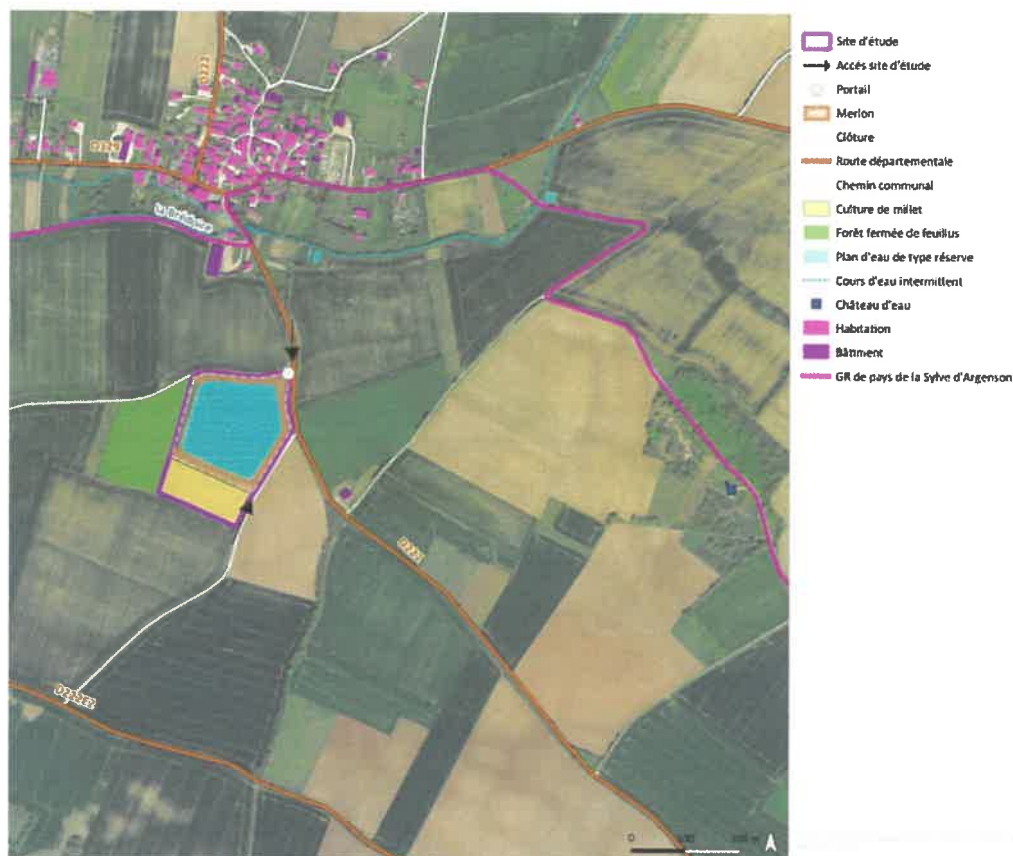
A l'issue de la phase d'exploitation, l'intégralité de l'installation photovoltaïque sera démantelée, le site sera remis en état avec recyclage et valorisation des différents éléments. Le recyclage des modules photovoltaïques est assuré par l'éco-organisme SOREN.

### 3-2-3 Impacts du projet et mesures

Le projet est soumis à étude d'impact conformément à la rubrique n°30 du tableau annexé à l'article 122-2 du Code de l'environnement relatif à la création d'ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire au sol, d'une puissance égale ou supérieure à 1 Mwc.

L'étude a évalué les impacts du projet à 3 échelles :

- Le site d'étude, emprise commune à toutes les thématiques déterminé par la maîtrise foncière englobe l'implantation du projet en intégralité

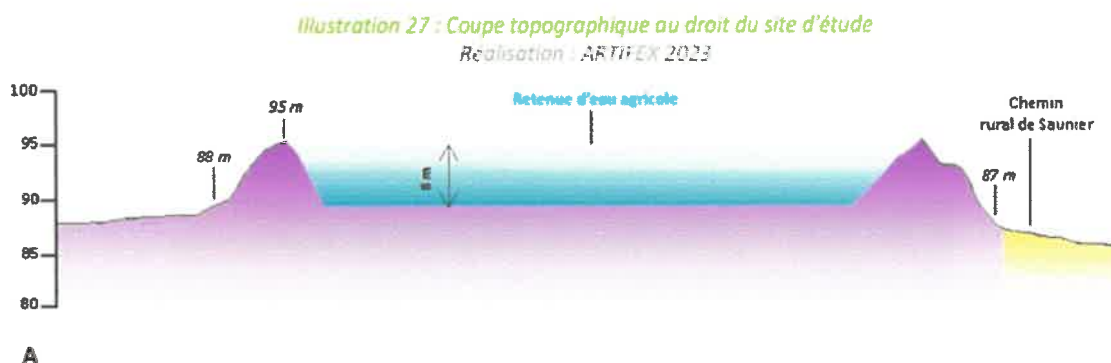


- L'aire d'étude immédiate (AEI), permet de prendre en compte toutes les composantes environnementales du site d'accueil du projet, d'un rayon de 50 m pour le milieu naturel, de 500 m pour les milieux physique et humain, de 500 à 600 m pour le paysage et patrimoine et à l'échelle de la commune de Saint-Mandé-sur-Brédoire pour les risques naturels et technologiques.

- L'aire d'étude éloignée (AEE), zone qui englobe tous les impacts potentiels, définie sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables, des frontières biogéographiques, des éléments humains ou patrimoniaux remarquables, le bassin versant de la Boutonne du confluent du Batailler à celui de la Sautreuil pour le milieu physique, d'un rayon de 5 km autour du site d'étude pour le milieu naturel, de 2,5 à 5 km pour le paysage et patrimoine, le département de la Charente-Maritime pour le milieu humain et pour les risques naturels et technologiques.

### 3-2-3-1 État initial du site, effets positifs du projet

Le site d'étude est localisé dans la région naturelle de la Basse Saintonge. Sa géomorphologie est marquée par la présence d'une réserve artificielle d'eau à usage agricole située en hauteur et dont les pourtours sont délimités par des merlons abrupts.



Il est situé dans un ensemble bocager de champs cultivés. Il comprends une forêt de chênes à l'ouest, une végétation arborée plus ou moins dense au nord et à l'est une végétation plus éparse et clairsemée.

Les effets positifs du projet sont qu'il contribue au développement des énergies renouvelables et ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique. Il permet la consolidation de l'image environnementale et technologique de la production d'électricité, il participe au développement économique local, permet de valoriser une bassine agricole et lutte contre l'évaporation des eaux.

### 3-2-3-2 Prise en compte du milieu physique

Le sous-sol est composé de calcaire à grain fin peu perméable. En surface le sol dominant est de type calcosol, vulnérable aux pollutions.

Le site est concerné par trois masses d'eau souterraines vulnérables aux pollutions diffuses et d'états écologique et chimique mauvais à bon de la plus superficielle à la plus profonde.

Aucun captage d'eau potable ou périmètre de protection associé n'est localisé au droit du site d'étude.

L'état écologique de la Brédoire a été classé comme médiocre.

La retenue peut induire des ruissellement d'eau pluviales de part et d'autre des merlons.

Le diagnostic zone humide conclut à l'absence de zone humide sur le site d'étude par critère pédologique et végétation.

Le climat est marqué par l'influence du « climat océanique tempéré » et des hivers doux. La station météorologique de Cognac, à environ 35 km au Sud du site enregistre une moyenne d'ensoleillement annuelle supérieur à la moyenne nationale, soit 2042,8 heures.

L'accès au parc ne se fera pas par l'accès actuel mais par le sud-est, à partir de la route communale par une piste d'accès recouverte de grave non-traitée non imperméable. L'accès aux îlots flottants pour la maintenance et l'entretien se fera en

bateau. Une zone de mise à l'eau sera créée avec une bâche géotextile pour protéger la berge.

Le poste combiné engendrera une imperméabilisation de 30,7 m<sup>2</sup>.

Les structures flottantes sont en PEHD et respectent la norme eau potable BS 6920-2000. Le nettoyage des modules se fera de manière essentiellement naturelle et sans aucun traitement phytosanitaire.

Les impacts du projet sur le milieu physique se limitent à une pollution éventuelle des sols et des eaux en phase chantier. A cet effet sont mises en places des mesures : MR5 (réduction du risque de pollution accidentelle), MA1 (Entreprendre une bonne gestion des déchets), MS1 (Suivi et accompagnement environnemental du site en phase chantier).

### 3-2-3-2 Prise en compte du milieu naturel

Le site d'étude n'est inclus dans aucun zonage écologique, mais on relève à proximité des ZNIEFF, une de type I à 1 km et deux de type II à 1 et 3 km.

Le site d'étude comprend majoritairement un bassin artificiel de rétention d'eau sans enjeu de conservation. Deux habitats patrimoniaux à enjeu de conservation modéré occupent une partie de l'aire d'étude : une prairie calcicole semi-sèche et une Chênaie-Charmaie calciphile à l'Ouest



Aucune espèce végétale protégée ou patrimoniale n'a été observée sur le site. Deux espèces envahissantes à surveiller ont été identifiées : le Cotonéaster horizontal et la Vergerette du Canada.

Les inventaires relèvent la présence de reptiles (Lézard des murailles sans enjeu de conservation, Couleuvre d'Esculape avec enjeu local de conservation

modéré), d'oiseaux (50 espèces observées sur le site et l'aire d'étude immédiate dont 17 considérées comme patrimoniales au niveau régional et listée en page 18 du RNT) et de chiroptères (10 espèces présentant un enjeu local significatif)

Les fonctionnalités écologiques du site sont restreintes . Il est clôturé et bordé de routes.

Il assure toutefois un rôle important pour la faune volante qui vient s'y abreuver et s'y nourrir. L'avifaune et l'herpétofaune trouvent également au sein des milieux buissonnants et arborés bordant le bassin des zones de reproduction, d'alimentation et de refuge.

Afin d'éviter les impact du projet sur le milieu naturel (perte d'habitat naturel, dérangement en phase chantier...) des mesures sont prévues : ME1 (Évitement en amont des secteurs sensibles ), MR1 (Respect du calendrier écologique), MR2 (mise en défens des zones sensibles), MR3 (Réduction terrassement, défrichage et circulation d'engins au strict minimum), MR4 (Restauration et gestion des milieux semi-ouverts), MS1, MS2 (suivi écologique en phase d'exploitation).

### 3-2-3-3 Prise en compte du milieu humain, du paysage et du patrimoine

Le site d'étude prend place à 385 m au sud du centre bourg de Saint-Mandé-sur-Brédoire, dans un territoire caractérisé par des paysages majoritairement ruraux et forestiers. Il est bien desservi par le réseau de transport. Il est situé à 265 m au sud d'un circuit GR.

Il est inclus au sein de la zone de protection de l'église de Saint-Brice classée monument historique mais entretient peu de relation visuelle avec celle-ci.

Il est peu visible à l'échelle éloignée du fait des mouvements de reliefs et de la trame arborée.

En phase d'exploitation, la centrale n'aura pas d'incidence négative notable sur le milieu humain. Ni l'activité agricole, ni la circulation routière aux abords de la centrale ne seront impactés.

Les nuisances liées aux chantiers (bruit, poussières augmentation du trafic, déchets, etc...) seront limitées grâce aux mesures MA1 et MS1.

Deux mesures d'accompagnement MA2 et MA3 seront réalisées pour une meilleure insertion paysagère des éléments techniques (couleurs adaptés, panneau pédagogique, harmonisation charte graphique et mobilier).

### 3-2-3-4 Prise en compte des risques naturels ou technologiques

Le site est hors zone inondable, il n'est pas concerné par le risque de mouvement de terrain ni par la présence d'une cavité. Les ancrages prévus sur les berges de la retenues font l'objet d'une étude en cours.

Le risque incendie ainsi que tous ceux identifiés (transport de matières dangereuses pendant le chantier, risque de noyade, électrocution,..) ont été pris en compte dans la conception du projet, aussi aucune mesure spécifique ne sera mise en place.

### 3-2-3-5 Estimation des mesures en faveur du milieu physique, naturel, humain et du paysage

- milieu naturel : 750€ HT pour la mise en défens des zones sensibles en phase chantier (MR2), 26250 € HT pour le suivi écologique du site en phase exploitation (MS2) ;

- paysage et patrimoine : 3500 € HT pour la sensibilisation à l'environnement et à l'économie locale par la mise en place d'un panneau informatif (MA3) ;

- tous les milieux : 5945 € HT pour le suivi et l'accompagnement environnemental du site en phase chantier.

Le coût total des mesures envisagées est chiffré à 36445 € HT.

### 3-2-4 Compatibilité du projet avec les documents de référence

Le projet est compatible avec :

- le ScoT du pays des Vals de Saintonge car il participe aux objectifs de développement des énergies renouvelables et n'a pas vocation à empiéter sur des espaces agricoles puisqu'il est développé au sein d'une bassine agricole ;

- le PLU de la commune, en zone A ;

-le SDAGE du bassin Adour-Garonne, le PGRI 2022-2027, le SAGE Boutonne car il préserve la ressource en eau en évitant les zones humides et inondables et ne modifiera pas les écoulements,

- le SRADDET Nouvelle-Aquitaine, car il répond à ses objectifs en développant les énergies renouvelables tout en respectant la préservation et la valorisation des milieux naturels.

### 3-2-5 Incidences cumulées

Aucun autre projet ayant fait l'objet d'une étude d'incidence et d'une enquête publique ou d'une évaluation environnementale avec avis de la MRAe n'a été recensé dans un rayon de 5 km.

### 3-2-6 Scénarios d'évolution du site

Conformément au 3° du II de l'article R 122-5 du code de l'environnement, l'étude d'impact comporte l'évolution des aspects pertinents de l'environnement traités dans l'état initial en cas et en l'absence de mise en œuvre du projet. Un tableau comparatif récapitulatif figure page 32 du résumé non technique.

### 3-2-7 Évaluation des incidences Natura 2000

Le projet se situe hors zone Natura 2000, deux sites Natura 2000 sont présents dans un rayon de 5 km. Il n'est pas attendu d'incidence notable dommageable du projet photovoltaïque flottant sur les objectifs de conservation de la ZSC FR5400450 Massif forestier de Chizé-Aulnay située à 1 km et de la ZPS FR 5412024 Plaine de Néré à Bresdon située à 3,4 km.

### **3-3 AVIS DES SERVICES DE L'ÉTAT ET AUTRES ORGANISMES CONSULTES ET AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE**

Les Services de l'État et autres organismes ont été consultés dans le cadre de l'étude d'impact. Les réponses suivantes ont été jointes au dossier d'enquête :

- La Direction des Infrastructures du Département 17 émet un avis favorable sous réserve que les travaux de raccordement à un poste source, situés sur le domaine public routier du Département fassent l'objet d'une demande d'autorisation de voirie, avec DT et DICT si nécessaire ;
- ENEDIS indique que le projet n'implique aucune intervention sur le réseau public de distribution d'énergie ;
- Le service eau, biodiversité et développement durable de la DDTM rappelle que la réserve a été conçue au début des années 1990, que l'ouvrage présentant une réserve utile de 140 000 m<sup>3</sup> est régulier au titre du code de l'environnement et que les points d'ancrage sur berges ne devront pas porter atteinte à la stabilité de ces dernières ni à l'étanchéité de la réserve. Il retient que le projet hors Natura 2000 et espaces protégés, raccordement compris n'aura pas d'impact sur les zones humides, que la retenue présente peu d'intérêt concernant les habitats naturels et peu de fonctions pour la faune et que la phase chantier en fin d'été interviendra à la période la moins sensible. Il émet un avis favorable sans prescriptions au titre de Natura 2000 et n'a pas d'observation sur ce projet.
- La commune de Saint-Mandé-sur-Brédoire a émis un avis favorable au projet à l'unanimité du Conseil Municipal ;
- Le Pôle opérationnel du service Prévention du SDIS 17 demande que les mesures de sécurité définies dans le code du travail soient respectées notamment les articles R4211-1 à R4227-54, que l'ensemble de l'installation soit conçue selon les principes du guide UTE C15-712, et indique les modalités de la défense extérieure contre l'incendie ;
- La DRAC Nouvelle-Aquitaine indique que l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire, le projet n'étant pas situé dans le champ de visibilité d'un monument historique mais invite à la prudence en raison du manque de retour d'expérience sur l'impact des installations sur le milieu aquatique ;

L'avis de l'Autorité environnementale est un avis simple qui porte sur la qualité de l'étude d'impact produite et sur la manière de prise en compte de l'environnement dans le présent projet.

Dans son avis en date du 6 septembre 2023, après avoir résumé le projet et son contexte, elle rappelle que l'avis a été sollicité dans le cadre du dossier de demande de permis de construire, que le projet est soumis à étude d'impact conformément à la rubrique n°30 du tableau annexé à l'article 122-2 du Code de l'environnement relatif à la création d'ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire au sol, d'une puissance égale ou supérieure à 1 Mwc.

Les principaux enjeux environnementaux relevés par la MRAe sont le milieu physique compte tenu de l'implantation du projet sur un bassin d'irrigation, la préservation de la biodiversité, et le paysage.



La MRAe effectue plusieurs observations et recommandations concernant les enjeux identifiés et conclut que le projet participe au développement de la production d'énergie électrique renouvelables, que l'étude d'impact sur l'environnement et son résumé non technique permettent d'identifier globalement les principaux enjeux environnementaux du projet. Elle émet des observations notamment sur la quantifications des incidences résiduelles du projet sur la biodiversité et la ressource en eau (irrigation et incendie), sur l'examen des risques de rupture de digue de la retenue en phase chantier et en exploitation, celui du paysage à proximité d'un monument classé, sur le manque d'analyse des conséquences potentiellement liées aux obligations légales de défrichage et aux raccordements.

Dans son mémoire de 50 pages de janvier 2024 inséré au dossier d'enquête juste avant le démarrage de celle-ci, le maître d'ouvrage apporte des réponses détaillées point par point aux observations de l'avis de la MRAe. Cependant il indique que l'étude d'ancrage et des analyse de qualité d'eau sont en cours et que les résultats ne seront disponibles qu'après l'enquête publique.

#### **4. OBSERVATIONS RECUEILLIES AU COURS DE L'ENQUÊTE**

##### **4-1 CLIMAT DE L'ENQUÊTE ET DÉNOMBREMENT**

L'enquête publique s'est déroulée sans incident et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté en date du 12 décembre 2023 de monsieur le Préfet de la Charente Maritime.

Les observations du public pouvaient être déposées suivant différentes possibilités :

- ◆ Inscrites sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci ;
- ◆ Adressées par courrier au commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Saint-Mandé-sur-Brédoire ;
- ◆ Déposées auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences ;
- ◆ Adressées par mail à l'adresse : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr).

Au cours de l'enquête, 5 observations ont été formulées dans le registre d'enquête, aucun courrier ne m'a été adressé. 2 courriers électroniques ont été envoyés. 9 personnes dont une deux fois, sont venues me rencontrer pour recueillir des renseignements et précisions sur le projet, ce qui fait apparaître une mobilisation plutôt moyenne de la population concernant ce projet d'une centrale photovoltaïque flottante sur une retenue d'eau de la commune de Saint-Mandé-sur-Brédoire.

Les services de la mairie DE SAINT MANDÉ SUR BREDOIRE ont fait preuve d'une grande disponibilité et ont répondu à toutes mes demandes ou questions dans les meilleurs délais. La mise à disposition pour la réception du public par le commissaire enquêteur de la salle du conseil a permis de recevoir le public dans de bonnes conditions.

## 4-2 ANALYSE DES OBSERVATIONS

Les cinq observations inscrites dans le registre d'enquête concernent des avis favorables au projet.

Dans une de ces observations, les propriétaires de la retenue indiquent avoir accepté l'idée du projet en raison de ses différents effets positifs et également parce qu'ils ont été rassurés quant à l'intégrité et au bon fonctionnement de la retenue. Ils réitèrent toutefois leur réserve concernant ce point. La société DEV'ENR confirme dans sa réponse au procès verbal de synthèse que les solutions d'ancrage proposées n'impacteront pas l'état de la bache ou de la digue.

Un mail d'une entreprise de Travaux Publics fait état d'un soutien au projet pour des raisons économiques, confirmées par DEV'ENR.

Un mail au nom de l'association SOS Rivières et environnement émet des observations relatives à la sécurité de la digue (poids supplémentaire, prise au vent) et la qualité de l'eau (hausse de la température).

Le poids des panneaux d'une centaine de tonnes évoqué est faible par rapport au poids total de l'eau maximum dans la retenue (environ 140 000 Tonnes). De plus, le niveau haut de l'eau ne pouvant pas être augmenté dans la retenue, la quantité maximum d'eau sera diminuée avec la présence des panneaux photovoltaïques et ainsi aucun surpoids important ne sera à prévoir. Les propriétaires de la retenue m'ont indiqué que la diminution de la quantité d'eau maximale ne posera pas de souci d'irrigation, en raison des choix de cultures moins gourmandes en eau.

La pression supplémentaire sur les berges liée au poids supplémentaire devrait être négligeable. La société DEV'ENR indique que l'étude d'ancrage sur les berges prendra en compte les phénomènes de prise au vent et balancement des panneaux.

Il me paraît indispensable d'attendre le retour de l'étude concernant la pérennité des berges dans le cadre du projet.

Concernant la qualité de l'eau les sources scientifiques citées par DEV'ENR attestent une diminution d'évaporation et un moindre impact de la température de l'eau.

L'extrait cité par l'association ne concerne pas les panneaux photovoltaïques mais les panneaux thermiques qui représentent une technologie différente.

La demande de vidange rapide de l'ouvrage ne concerne pas le projet de l'installation photovoltaïque mais les propriétaires de la retenue.

Je partage l'avis des 8 personnes m'ayant dit qu'elles trouvaient judicieux d'optimiser l'ouvrage de retenue d'eau en répondant à un besoin croissant de production d'énergie sans toutefois prendre sur des terres agricoles.

## **5- CLÔTURE DU RAPPORT**

Le rapport ayant détaillé le déroulement de cette enquête ainsi que l'ensemble des éléments recueillis, mon avis sur ce projet sera le fruit d'un travail d'analyse de ces différents éléments.

Mes conclusions résulteront de l'étude du dossier, de la visite des lieux, des entretiens avec le représentant du maître d'ouvrage et de l'examen des observations exprimées au cours de l'enquête ainsi que de la note en réponse du maître d'ouvrage.

A Breuil Magné, le 21 mars 2024

Le commissaire enquêteur

Christine YON

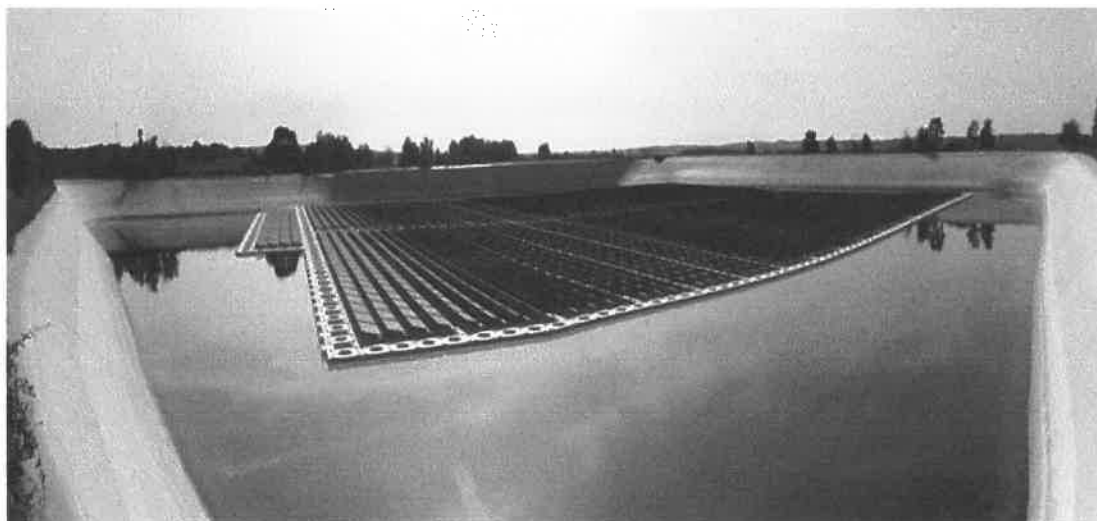




**DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME**

**COMMUNE DE SAINT MANDÉ SUR BRÉDOIRE**

**Enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque flottante sur retenue d'eau, d'un poste de livraison, une clôture et un portail par la société SPV DEV'ENR 15**



*lundi 22 janvier – jeudi 22 février 2024*

**PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS**



L'enquête publique s'est déroulée sans incident et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté en date du 12 décembre 2023 de monsieur le Préfet de la Charente Maritime.

Les observations du public pouvaient être déposées suivant différentes possibilités :

- ◆ Inscrites sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci ;
- ◆ Adressées par courrier au commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Saint-Mandé-sur-Brédoire ;
- ◆ Déposées auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences ;
- ◆ Adressées par mail à l'adresse : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr).

Au cours de l'enquête :

- 5 observations ont été formulées dans le registre d'enquête ;
- aucun courrier ne m'a été adressé. Deux messages électroniques sont parvenus à l'adresse mail indiquée ;
- 9 personnes sont venues me rencontrer ;

ce qui fait apparaître une faible mobilisation de la population concernant le projet de construction d'une centrale photovoltaïque flottante sur une retenue d'eau de la commune de Saint-Mandé-sur-Brédoire.

### Observations

J'ai reporté en italique les compléments oraux des observations écrites.

#### 1) Observations formulées dans le registre :

Les trois premières observations sont des avis très favorables de Messieurs Deribet Eric, Deribet Stéphane et de la SCEA de la Picardie.

La 4<sup>ième</sup> observation est un complément de Monsieur Deribet Eric qui indique que ce projet apporte une solution pour la production d'électricité. Il déplore l'absence de proposition des habituels opposants.

La cinquième observation est formulée par Monsieur et Madame Buret pour le GAEC La Réserve.

En tant que propriétaires de la retenue ils indiquent avoir accepté l'offre de DEV'ENR car intéressés par l'idée d'une autre utilisation de leur retenue et par une source de revenus supplémentaire, et également parce qu'ils ont été rassurés quant aux possibles effets néfastes sur l'intégrité de la retenue et sur son fonctionnement. Ils maintiennent néanmoins leurs réserves en fonction des solutions d'ancrages qui seront proposées.

*Monsieur Buret m'a dit qu'il était plutôt confiant dans la stabilité des berges qui bénéficient du système racinaire de la végétation en place. Il m'a également dit que la quantité d'eau dans la retenue pouvait être diminuée si nécessaire car le GAEC réduit au maximum l'irrigation en choisissant des cultures moins gourmandes.*

## 2) Mails reçus :

Dans son mail du 22/01 Monsieur Gérard Rollin, chef de service commercial Éolien et Solaire à la société Colas apporte son soutien à ce projet qui pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois.

Dans le mail du 17/02, Monsieur Jean-Louis Demarcq émet plusieurs observations au nom de l'association SOS rivières et environnement, 25, rue André Brisson 17400, Saint-Jean d'Angély :

- Concernant la sécurité, ils craignent pour la solidité des digues en raison du poids supplémentaire de plus de 100 tonnes apporté par l'installation ainsi que des phénomènes de prise au vent et balancement des panneaux sollicitant les ancres. Ils rappellent que l'ouvrage surplombe le village. Ils souhaiteraient l'installation d'une vidange rapide en cas de problème.
- Inquiets pour la qualité de l'eau, ils ont peur également que les panneaux provoquent plus d'évaporation et une hausse de la température de l'eau et ainsi un développement d'agents pathogènes. Ils citent à ce propos un article concernant des panneaux solaires thermiques.

Plusieurs personnes venues me rencontrer m'ont dit qu'il leur semblait judicieux d'optimiser l'ouvrage de la retenue d'eau, en répondant à un besoin énergétique croissant sans prendre sur les terres agricoles.

Communiqué à Monsieur Nicolas Dourthe, représentant le porteur de projet,

Le 27 février 2024

Le commissaire enquêteur,

Christine YON





**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME  
COMMUNE DE SAINT MANDE SUR BREDOIRE  
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANTE SUR RETENUE D'EAU**

**Objet : Réponse au procès-verbal de synthèse des observations**

**1) Observations formulées dans le registre :**

En réponse à la 5<sup>ième</sup> observation, formulée par Monsieur et Madame BURET, Dev'EnR confirme que les solutions d'ancrages proposées n'impacteront pas l'état de la bêche ou de la digue. Nous attestons la conservation du végétal présent sur les berges : son système racinaire permet un meilleur maintien de la digue.

**2) Mails reçus :**

Concernant le mail du 22/01, Dev'EnR confirme la mobilisation de 10 personnes pendant la période de travaux.

En réponse au mail du 17/02 de l'association SOS rivières et environnement, Dev'EnR précise que le poids de l'installation ne peut pas être considéré comme « supplémentaire ». L'installation est flottante, c'est-à-dire que la force de gravité et de flottabilité s'équilibrent, ainsi leur somme est nulle.

Les phénomènes de prise au vent et de balancement des panneaux seront pris en compte dans l'étude d'ancrage. Les flotteurs seront arrimés à la berge avec des lignes d'ancrage fixées sur des « ancrés ». Les ancrés seront réparties tout autour du bassin, sur les berges, pour assurer un bon maintien des flotteurs et absorber les variations de vent et de niveau d'eau. Cette méthode d'ancrage prévoit un organe souple (type corde polyester ou élastomères) permettant la mobilité des îlots, ainsi que l'adaptation au marnage.

Concernant la qualité de l'eau, Dev'EnR cite des sources scientifiques attestant une diminution d'évaporation d'eau. Selon ces mêmes sources, la température de l'eau ne semble pas impactée de façon notable ; le rayonnement direct serait réduit par la couverture du bassin ce qui serait en faveur d'une diminution de la température de l'eau, et ainsi ne participerait pas au développement d'agents pathogènes.

Dans cette même observation du 17/02, l'extrait cité au sujet de l'évaporation de l'eau, ne concerne pas notre projet. Effectivement, cet article traite des panneaux solaires thermiques, qui chauffent de l'eau ou un liquide caloporteur. Le projet de Saint-Mandé-sur-Brédoire implante des panneaux solaires photovoltaïques.

La conception du réservoir ne prévoit pas de vidange rapide. Par conséquent cette contrainte n'est pas applicable à l'installation photovoltaïque prévue dans le projet.

Le 08 mars 2024  
Monsieur Nicolas DOURTHE  
Chef de projet de la société Dev'EnR



Destinataire :  
Le commissaire enquêteur,  
Christine YON

10, Rue de Brail - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX  
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7332Z  
CS 85324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonceslegales@medialex.fr

https://www.medialex.fr

De la part de : Céline BOURDOIS

DESTINATAIRE : PREFECTURE CHARENTE-MARITIME

Date et heure d'envoi : 28/12/2023 13:19:13

Voie référence : MARITIME / DRCTE / DAE

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : 73522210

# ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son représentant permanent David SHAPIRO, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
COMMUNE DE SAINT-MANDE-SUR-SREDOIRE  
CONSTRUCTION CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE  
1ER AVIS**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et/ou le date(s) indiqué(s) ci-dessous

**SUD-OUEST  
LA RICHELIEUX CHARENTAIS**

**CHARENTE MARITIME  
CHARENTE MARITIME**

Le 02/01/2024 **OK**  
Le 06/01/2024 **OK**

David SHAPIRO  
Représentant permanent de Médialex

Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.

**ANNONCES LEGALES**  
e-Formulaires

Depuis notre site internet, vous pouvez déposer vos annonces légales, judiciaires, administratives, immobilières, fiscales, sociales, etc. en ligne.

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**SAINT-EMILIE**  
Mairie de Saint-Emilie  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-EMILIE**  
Mairie de Saint-Emilie  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**LA VALLÉE**  
Mairie de La Vallée  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
Présentant l'avis d'enquête publique préalable à la réalisation de travaux de construction et d'aménagement de la route départementale n°101, pour l'ensemble des communes de SAINT-MANDE-SUR-SREDOIRE.

**COULAC**  
Mairie de Coulac  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**REPROUVAZ-LEZ**  
Mairie de Reprouvaiz-lez  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN**  
Mairie de Saint-Pierre-du-Chemin  
Avis d'enquête publique relative à la construction d'un bâtiment municipal.

**Publiez votre annonce légale**  
Sud Ouest Hébergement

**Publiez votre annonce légale**  
Sud Ouest Hébergement

**Publiez votre annonce légale**  
Sud Ouest Hébergement

**Publiez votre annonce légale**  
Sud Ouest Hébergement

Journal habillé actes officiels (legales) pour tout le département - "Legales@medialex.fr"

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE

**MAIRIE DE LA MAYENNE**  
Mairie de La Mayenne  
11 rue de la République  
53000 LA MAYENNE



**MEDIALEX**  
Annonces Légales & Permalinks

10, Rue de Bueil - CS 56324 - 35003 RENNES CEDEX  
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z  
CS 86324 - Téléphone : 02 99 28 42 00 - Télécopie : 0 820 308 000

annonces.legales@medialex.fr <https://www.medialex.fr>

De la part de : **Céline BOURDOIS** DESTINATAIRE : **PREFECTURE CHARENTE-MARITIME**  
**MARITIME / DNGTE / BAE**  
**Maria-Cristina BEQUE**

Date et heure d'envoi : 28/12/2023 12:20:16 Volte (absence) :  
Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci) Numéro d'ordre : 73822812

# ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000 €, représentée par son représentant permanent David SHAPIRO, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**COMMUNE DE SAINT-MARDE-SUR-ARÉDOIRE**  
**CONSTRUCTION CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE**  
**ZEME AVIS**

Cette annonce paraitra sur le(s) support(s) et le(s) la date(s) indiqué(s) ci-dessous :

BUD-OUEST	CHARENTE MARITIME	Le 28/12/2023
LAGRICULTEUR CHARENTAIS	CHARENTE MARITIME	Le 28/12/2023

David SHAPIRO  
Représentant permanent de Médialex

*D. Shapiro*

Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.

Jeune habillée Actes Safer, amonces légales pour tout le département - legales@agq17.fr

L'Agence Clermont - 26 Juin 2024

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Préfecture de la Haute-Normandie  
La Réunion des préfets de Haute-Normandie a été constituée en 2017 et a pour objet de rassembler les avis et propositions des citoyens et associations de la région.

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Préfecture de la Haute-Normandie  
La Réunion des préfets de Haute-Normandie a été constituée en 2017 et a pour objet de rassembler les avis et propositions des citoyens et associations de la région.

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

Préfecture de la Haute-Normandie  
La Réunion des préfets de Haute-Normandie a été constituée en 2017 et a pour objet de rassembler les avis et propositions des citoyens et associations de la région.

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

Préfecture de la Haute-Normandie  
La Réunion des préfets de Haute-Normandie a été constituée en 2017 et a pour objet de rassembler les avis et propositions des citoyens et associations de la région.

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

Préfecture de la Haute-Normandie  
La Réunion des préfets de Haute-Normandie a été constituée en 2017 et a pour objet de rassembler les avis et propositions des citoyens et associations de la région.

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

Préfecture de la Haute-Normandie  
La Réunion des préfets de Haute-Normandie a été constituée en 2017 et a pour objet de rassembler les avis et propositions des citoyens et associations de la région.

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

Préfecture de la Haute-Normandie  
La Réunion des préfets de Haute-Normandie a été constituée en 2017 et a pour objet de rassembler les avis et propositions des citoyens et associations de la région.

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

Préfecture de la Haute-Normandie  
La Réunion des préfets de Haute-Normandie a été constituée en 2017 et a pour objet de rassembler les avis et propositions des citoyens et associations de la région.

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Mairie de  
Saint-Genès-Val  
A MANIFESTATION  
D'INTERET

Suite des annonces  
en page 20

Mairie de *Saint Mandé sur Brédoire*

**Demande d'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance  
du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de  
construction d'une centrale photovoltaïque flottante sur retenue d'eau  
d'un poste de livraison, une clôture et un portail  
sur la commune de SAINT-MANDÉ-SUR-BRÉDOIRE**

**Certificat d'affichage de l'avis d'enquête**

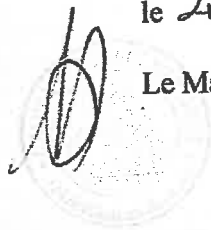
Le Maire de la commune de *Saint Mandé sur Brédoire*  
certifie que l'avis d'enquête relatif à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet susvisé, a été  
publié par voie d'affichage aux emplacements réservés pour les communications officielles, 15  
jours au moins avant le début de l'enquête,  
soit à partir du :

et maintenu pendant toute la durée de celle-ci.

Fait à : *S<sup>t</sup> Mandé*

le *4 janvier 2024*

Le Maire, *Annie PERACHON*



***Ce Certificat est à renvoyer à la Préfecture à l'issue de l'enquête publique***